

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 24

De votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le vingt-deux septembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUVÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - M. ERRAMI Nouredine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme FRIQUET Chantal - Mme GODIN MAILLARD Maryline - M. GREDOIRE Jordan - Mme HUTEAU Anaëlle - Mme LAHAYE Marie-France - M. LE MEUT Paul - M. MAROUZÉ Didier - M. MARTINE Gaëtan - Mme MIALON Mélissa - Mme O'BAVAMIAN Aurélie - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann - M. WACHTER Fabrice

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - Mme KULOVAC Ferzada - Mme LEMESLE Catherine - M. OLLIVIER Jean

Pouvoirs de vote :

Mme LEMESLE Catherine à Mme LAHAYE Marie-France
Mme BEAUSSIER Imène à M. BEAUSSIER Benoit

Secrétaire :

M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

VIE SCOLAIRE – ENFANCE JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

Réf. : EP/VLB/26/08

OBJET 7.5 – SUBVENTIONS

EXPOSÉ

Dans le cadre de son soutien aux associations, la Commune de Vezin-le-Coquet attribue des subventions aux associations Vezinoises ou intercommunales qui en font la demande, après étude de leur dossier et avis de la commission « Vie Scolaire - Enfance Jeunesse - Vie associative ».

Sept dossiers de demande de subvention sont soumis au conseil municipal :

- ADAPG : 500 € (exposition sur la 2nde guerre mondiale programmée à Vezin en novembre 2026)
- ASV section Basket-ball : 1 167,10 € (achat de ballons et de chasubles)
- ACHVB : 4 097 € (subvention de fonctionnement complémentaire)
- AMV : 191,35 € (achat de matériel : 2 micros de chant, pieds et câbles, 1 tableau blanc avec portée)
- ASV section Tir à l'arc : 500 € (formation fédérale entraîneur pour 2 bénévoles)
- Sport Vitalité Vezin : 1 000 € (séances hebdomadaires gym adaptée seniors)
- Courir à Vezin : 550€ (organisation d'une marche sportive dans le cadre d'Octobre rose)

Soit un total de 8 005,45 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à verser ces subventions exceptionnelles aux associations précitées.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à verser ces subventions exceptionnelles aux associations précitées.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,

Paul LE MEUT

